



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de _____

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Oui

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____



Paroisse de Trévoux

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui à la Vergard

2° Par qui est-elle tenue ?

R. par M^{lle} Chevassu (Laïque)

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. Une

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. Cinquante-deux

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. à M^{re} le Marquis de Gouvello

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Par M^{re} le M^{re} de Gouvello

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Il n'y a jamais eu (des Religieuses)

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. _____

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. un orphelinat de filles à la Vergard

Quel en est le nombre ?

R. Onze Sœurs

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. Congr. de la Vierge Immaculée d'été de M. D. des orphelins

Veuillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Evêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.